



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice	: 27
Présents	: 23
Absents	: 4
Absents représentés	: 2
VOTANTS	: 25

Secrétaire de séance :

M. Lucien CAILLOU

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Corinne BOURDON, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Dominique MUNERET, Mme Brigitte BARDINA, M. Pierrick GARNIER, Mme Annick LHOSTE, Mme Aline MERCIER, Mme Lélia STADLER, M. Lucien CAILLOU, Mme Valérie GOURITEN, Mme Delphine MAZURE, Mme Jocelyne THOUROT,
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, M. Jean-François FOUCHER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Paul COURTAS (pouvoir à Mme LHOSTE)
M. Jérôme LENOIR
M. Thierry LOPEZ
Mme Sandrine POMMIER (pouvoir à M. FOUCHER)

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

Désigné, à l'unanimité, M. Lucien CAILLOU, Secrétaire de Séance ;

Reçu lecture de l'ordre du jour ;

Par délibération n°2016-01-01, à l'unanimité :

- Approuvé la création du Centre de santé et autorisé M. le Maire à effectuer toutes les démarches, auprès de tout organisme, visant à mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa création et son fonctionnement,

- Approuvé le plan de financement ci-après :

Opération	Montant HT	Dotation Préfecture de Région sollicitée	Part restant à la charge de la commune HT
Création d'un centre de santé	45 000 €	36 000 € (80 %)	9 000 € (20 %)

Par délibération n°2016-01-02, à la majorité, par 23 voix pour et 2 abstentions :

- Adopté le Règlement Intérieur du Centre de santé et autorisé M. le Maire à procéder à des amendements demandés par l'ARS ou en lien avec l'évolution du Centre ;

Par délibération n°2016-01-03, à la majorité, par 23 voix pour et 2 abstentions :

- Désigné, après avoir unanimement décidé de voter à main levée, Mme Corinne BOURDON en tant qu' élu référent du Centre municipal de santé ;

Reçu une information et échangé sur :

- la Décision du Maire n° 16-01, portant sur la location du gymnase pour un montant de 4 000 euros aux Sources de l'Eclimont, organisateur du Fishing Show qui s'est déroulé le week-end des 16 et 17 janvier 2016,

- Le projet de santé communal,
M. le Maire a rappelé en séance l'obligation de discrétion qui s'impose aux élus, qui plus est lorsque la divulgation d'informations contenues dans des documents de travail peut nuire aux affaires communales ou porter atteinte à la vie privée d'une personne.

- Les subventions qui seront prochainement sollicitées auprès de la préfecture de région, au taux de 80 % du montant des investissements HT, réalisés dans le cadre de la création du Centre municipal de santé.

**M. le Maire a sollicité d'éventuelles questions, et, l'ordre du jour étant épuisé,
a clos la séance à 21 heures 40.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny
Le 1^{er} février 2016

Le Maire,
Bernard DIONNET

Affiché le 02/02/2016